

A l'ordre du jour

de la séance du CSAL-FS du 08/12/2023

- ▶ Règlement intérieur de CSAL-FS
- ▶ Présentation du TBVS
- ▶ Vote des dépenses

Un Comité Social d'Administration Local / Formation Spécialisée (CSAL / FS) s'est tenu à la DNEF le vendredi 8 décembre.

Il s'agissait de la première réunion institutionnelle avec la nouvelle équipe de commandement.

Après la lecture des déclarations liminaires de la CGT et de Solidaires (l'alliance CFDT / CFTC était aussi présente), notre section a tenu à aborder certains sujets avant le déroulement de l'ordre du jour auxquels la direction a répondu :

- **Les suppressions de 16 emplois d'agents B (alors qu'il y a création de 24 agents A) en 2024 correspondent en totalité à des postes actuellement pourvus dans les différentes BNEPF mais susceptibles de se libérer (départ à la retraite, promotions). Le CSAL sur les emplois se tiendra le 09 janvier 2024.**
- Le règlement intérieur de la Formation Spécialisée ne fera l'objet d'aucune modification par la direction de la DNEF. **Ainsi, les propositions faites en intersyndicale (CGT-SOLIDAIRES-CFTC/CFDT) d'amélioration du dialogue social** avec notamment la contestation de la réduction des droits des représentants du personnel (les facilités supplémentaires accordées aux représentants au feu CHSCT ayant été supprimées) **n'ont pas été entendues.**
- La CGT a souligné le fait que la DNEF dispose de nombreuses brigades en province et qu'un déménagement va avoir lieu. De ce fait, les droits syndicaux alloués aux élu.e.s en Formation Spécialisée doivent être plus importants que le règlement intérieur ne le préconise !

La Direction a toutefois précisé qu'elle souhaite qu'un bon dialogue social se maintienne à la DNEF...

La Direction nous a également informés qu'un CSAL propre au déménagement à Romainville se tiendra en Février.

- **Point sur le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)**

La CGT Finances Publiques a tenu à féliciter la direction pour n'avoir ni inclus cette fois-ci, de données sur le pointage horaire méridien lequel est parfois omis par certains collègues de direction – ce qui n'a rien à faire dans un TBVS ni fait le parallèle systématique et plutôt malveillant entre le nombre jours déposés dans le CET par des collègues de brigade et leur possibilité de pouvoir télétravailler (sous-entendant ainsi que le télétravail remplacerait des jours de congés).

Nous avons souligné, comme chaque année, que le TBVS devait par essence mettre à jour les éventuels problèmes psychosociaux des collègues par services et n'était pas un moyen de « flicker » celles et ceux qui prendraient plus de temps que permis lors de la pause méridienne (postes de direction) ou celles et ceux qui prennent peu de congés et disposent ainsi d'un CET volumineux (postes nomades).

La direction constate par ailleurs une très forte augmentation à la DNEF (nombre largement supérieur à celui de la DGFIP), notamment dans les brigades, de congés maladie de moins de 5 jours et des congés maladie de plus de 5 jours sont, eux aussi, en forte augmentation.

Il a cependant été noté que l'année 2022 est une année pleine et que tout rapprochement avec les statistiques des années 2020 et 2021 (période COVID) peut être que faussé.

Il a également été relevé que le nombre de télétravailleurs, et le nombre de jours télétravaillés, ont augmenté.

Le nombre d'écêtements (pour celles et ceux qui pointent) est aussi en forte augmentation (+27% par rapport à 2021). Ici aussi, le télétravail est considéré comme élément principal de ce changement (43,58% des agents de la DNEF ont été télétravailleurs en 2022).

L'écêtement si important pose la question de savoir s'il s'agit d'un simple choix de l'agent ou d'une charge de travail trop important dans des services en sous-effectif.

Pour la direction, il s'agit simplement d'un facteur conjoncturel...

Le TBVS, comme le DUERP ou l'observatoire interne, permet d'évaluer les conditions de vie au travail au sein d'un service. Mais force est de constater que malgré une dégradation des indicateurs, aucune mesure organisationnelle n'est prise (pas de renforcement humain d'un service, pas de meilleur accompagnement par la division d'un service en difficulté voire, au contraire, aggravation par la division d'un risque d'un service identifié dans le PAP et par des fiches de signalement !!! ...).

Il est important de réaffirmer le principe suivant : chaque chef de service peut être tenu pour responsable de la dégradation de l'une ou l'autre des composantes du TBVS pour les agents placés sous son autorité (Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique)

• Point sur les dépenses

D'un point de vue budgétaire, la DNEF a dépensé, en 2023, ce qui lui été alloué, à savoir :

- 7 826 euros pour la formation spécialisée (troubles musculo squelettiques, risques électriques et routiers,...).
- 45 002 euros pour le matériel et postes aménagés pour raisons médicales (matériel ergonomique, sac à dos, souris ergonomiques, matériel COVID,...).

Le budget a été entièrement consommé grâce aux dernières dépenses : l'achat d'un siège ergonomique pour un collègue de la BNEE, d'EPI pour les agents de la logistique et dépenses de travaux coffrage.

• Questions diverses

La direction a aussi fait le point concernant les BNEPF (anciennement BII) :

- Il y a eu, en 2022, 315 points d'impact avec une durée moyenne de 7 heures 6 minutes (un peu plus de 6 heures en médiane).
- Pour l'année 2023, une augmentation de ces points d'impact est déjà constatée.

Les jeux olympiques vont fortement impacter les travaux des différents services de la DNEF.

Pour information, une circulaire de la Première ministre du 22 novembre 2023 invite les différents ministères à instaurer un télétravail forcé ou des aménagements horaires pendant cette période pour éviter des tensions sur les transports urbains.

Pour le moment à la DNEF, la Direction n'a encore donné aucune consigne claire, mais prévoit un probable allègement des interventions pendant cette période.

